



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 29 janvier 2024

DELIBERATION N°2024-002

L'an 2024, le 29 janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine CURTET à Prazeres RIBEIRO, Christine AUDOUARD à Annie PONTHEUX, Stéphane COUDERT à Gérard FEY, Kévin PORTIER à Alfio PENNISI.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/12/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-002 : Demande de subvention à la Préfecture de l'Isère au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024, et à la Région AURA pour le réaménagement de l'annexe du gymnase en local associatif

Annie PONTHEUX, Rapporteuse

SOULIGNE l'importance de créer au sein de l'annexe du gymnase un véritable lieu associatif : il s'agit de transformer une annexe en ERP destiné à recevoir plusieurs associations à l'attention de leurs adhérents, visiteurs et familles. C'est une mise à disposition d'un lieu enfin approprié et attendu par les acteurs associatifs depuis de nombreuses années. L'objectif de la commune est de réaménager ce local, mais plus généralement de favoriser le lien social et le développement du tissu associatif sur Noyarey.

INDIQUE que le projet a fait l'objet d'un travail poussé de concertation avec les associations et usagers potentiels de ces futurs espaces, ainsi que d'une mission de maîtrise d'œuvre menée par un architecte pour affiner les études ;

PROPOSE DE SOLLICITER ainsi la Région AURA au titre du « Contrat Région Métropoles », et la Préfecture au titre de l'axe 2 de la DETR 2024, pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé, pour le réaménagement de l'annexe du gymnase en local associatif, dont l'avant-projet et le dispositif de financement prévisionnels s'établissent ainsi :

-	Montant estimatif des travaux subventionnables	124 850,00 € HT
-	Subvention demandée au titre de la DETR 2024	24 970,00 € HT
-	Subvention demandée auprès du Département	28 091,25 € HT
-	Subvention demandée auprès de la Région	37 455,00 € HT
-	Autofinancement	34 333,75 € HT

PROPOSE DE DONNER SON ACCORD pour ce projet et d'AUTORISER Madame le Maire à solliciter ces aides de l'Etat, de la Région, et de tout organisme susceptible de participer à ce projet, et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord et **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du programme de la DETR 2024, de la Région AURA, et de tout organisme susceptible de participer à ce projet, et à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 31/01/2024

Reçu en préfecture le : 31/01/2024

Exécutoire le : 31/01/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 30/01/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

